

P

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES ATTITUDES DES FRANÇAIS SUR LE CHÔMAGE ET LA POLITIQUE D'EMPLOI DANS LES ANNÉES 80 ET 90

Depuis 1985, l'enquête CREDOC sur les «Conditions de vie et aspirations des Français» permet de suivre l'opinion des Français sur le chômage et les politiques de l'emploi. Ces douze années d'enquête illustrent leur pessimisme face à la montée du chômage et leur relatif scepticisme quant aux mesures mises en œuvre pour lutter contre celui-ci. Ceux-ci s'aggravent surtout depuis le début des années 90, notamment parmi les cadres : fin 1996-début 1997, près de neuf personnes sur dix interrogées jugeaient les mesures prises «peu» ou «pas du tout efficaces».

Ces enquêtes montrent, aussi, l'ambivalence des Français face aux orientations des politiques en faveur de l'emploi. L'abaissement des charges sociales des entreprises rencontre un large accord. Simultanément, se renforce un sentiment favorable à une réduction de la durée du travail, bien que des hésitations se manifestent quant à son impact sur l'emploi. Le travail à temps partiel est très largement considéré comme un outil de réduction du chômage, mais beaucoup de ceux qui adhèrent à cette proposition ne sont pas disposés à accepter un emploi de ce type.

Les Français apparaissent, par ailleurs, très attachés à une large indemnisation des chômeurs. Cette couverture sociale ne doit toutefois, dans leur esprit, rester qu'un pis-aller provisoire, la réinsertion des chômeurs par la formation devant être privilégiée. Enfin, lorsque l'équilibre financier de l'assurance-chômage est menacé, l'attachement à ce que tous les chômeurs soient largement et correctement indemnisés conduit un nombre croissant de nos concitoyens à préférer une augmentation des prélèvements à une réduction des prestations.



La montée de l'inquiétude et du scepticisme

Les Français interrogés dans ces enquêtes sont de plus en plus nombreux, avec le temps, à avoir été confrontés au chômage à un moment ou à un autre de leur vie.

Ainsi, le pourcentage de personnes qui déclarent n'avoir «jamais été au chômage au cours des dix dernières années» chute de 78 % en 1985 à 68 % en 1996. Dans le même intervalle de temps, les interviewés qui déclarent avoir connu le chômage «trois fois ou plus» passent de 3 % à 7 %.

De 1984 à 1989, le pourcentage de personnes croyant que «le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années» avait chuté de 83 % à 54 %, tandis que croissait la proportion de celles estimant qu'il va «se stabiliser dans un avenir proche» (de 15 % à 38 %), voire «diminuer» (de 1 % à 8 %) (graphique 1).

Cette évolution favorable se renverse fortement à partir de 1990, hormis une embellie provisoire fin 1993 et 1994. Les plus pessimistes se recrutent plus fréquemment chez les non diplômés (7 points d'écart en moyenne avec ceux qui sortent de l'enseignement supérieur, sur l'ensemble de la période), chez les ouvriers et les employés (12 points d'écart avec les cadres). Les moins de 25 ans, malgré l'importance

croissante du thème du chômage des jeunes, ne se montrent en revanche, proportionnellement, ni plus ni moins pessimistes que leurs aînés.

Ces évolutions contrastées entre les années 80 et les années 90 ne modifient pourtant pas l'ordre des «causes» du chômage spontanément avancées par les sondés. La «modernisation» vient en tête, surtout chez les plus âgés (14 points d'écart en moyenne entre les 60 ans et plus et les moins de 25 ans), chez ceux qui n'ont pas fait d'études (12 points de plus que ceux qui sortent du supérieur), chez les artisans et les petits commerçants. Les cadres supérieurs sont les plus nombreux à citer «la crise économique». La responsabilité du système de formation est, quant à elle, rarement évoquée au cours des enquêtes. Si la mise en cause des «étrangers» recule et ne concerne plus que 2 % de l'ensemble des sondés en 1996, celle des «patrons» progresse en revanche, de 3 % en 1985 à 12 % en 1996. Cette référence aux responsabilités patronales dans «l'importance du chômage actuel» est plus répandue chez les cadres supérieurs et les professions intermédiaires que chez les employés ou les ouvriers, ce qui exprime un malaise croissant de l'encadrement.

A cette vision pessimiste de l'avenir s'ajoute le scepticisme des Français vis-à-vis des mesures mi-

ses en oeuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage.

La part des enquêtés jugeant «assez efficaces les mesures mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage» culmine en 1990 (27 %) puis décroît ensuite et ne concerne plus que 10 % des sondés en 1996. Dans le même temps, la part de ceux qui les estiment «peu efficaces» passe de 58 % à 63 %. Les plus sceptiques - «pas du tout efficaces» - tournent autour de 22 % entre 1991 et 1995 et représentent plus du quart de l'ensemble de l'échantillon en 1996 (graphique 2).

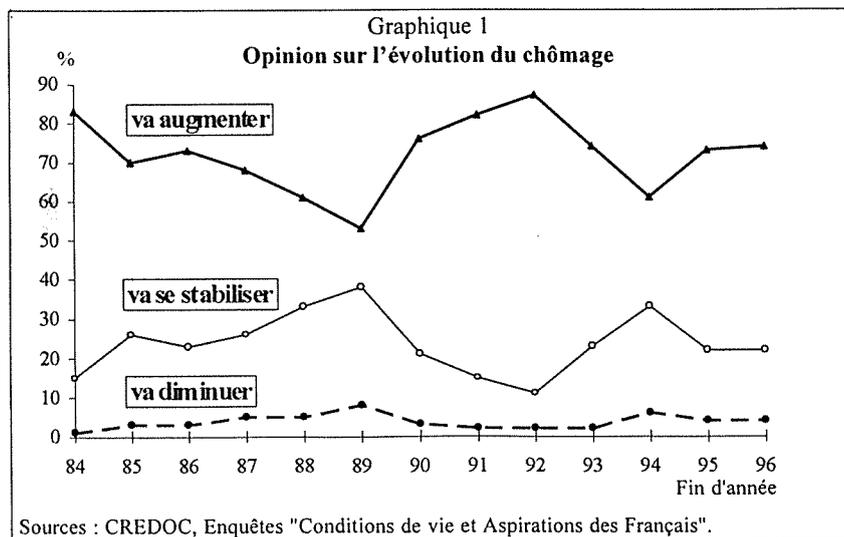
A cette dernière date, fin 1996, ce sont au total près de 90 % des personnes interrogées qui jugent «peu» ou «pas du tout efficaces» les mesures prises pour lutter contre le chômage.

Les principaux bénéficiaires potentiels de ces mesures - les moins de 25 ans avec les aides à l'insertion professionnelle, les 60 ans et plus avec les incitations à la cessation anticipée d'activité - sont un peu moins sceptiques quant à leur efficacité que les 25-59 ans. Le niveau d'études, la profession de l'interviewé ou le fait d'être au chômage n'ont ici guère d'incidence.

Une responsabilité partagée des entreprises et de l'État

De 1994 à 1996, ce sont d'abord des entreprises que les Français attendent des créations d'emplois. Ainsi, en ce qui concerne les mesures tendant à réduire le chômage : «les aides aux entreprises pour embaucher» ou «des allègements généraux des charges sociales pour les employeurs» viennent nettement en tête des préférences des sondés (autour d'un tiers d'entre eux), bien avant «les emplois publics ou associatifs» ou «les emplois de proximité».

L'opinion estime, en outre, que ce sont d'abord «les entreprises qui



devraient davantage s'engager aujourd'hui dans la lutte contre le chômage» (40 % des choix prioritaires en 1996 et 29 % des deuxièmes choix).

Ce rôle particulier des entreprises en matière de création d'emplois n'exonère pourtant pas l'État de ses responsabilités.

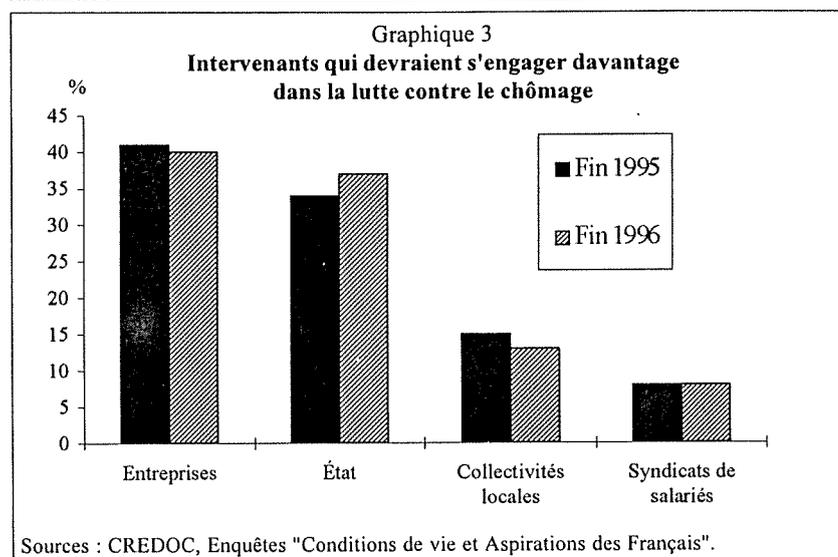
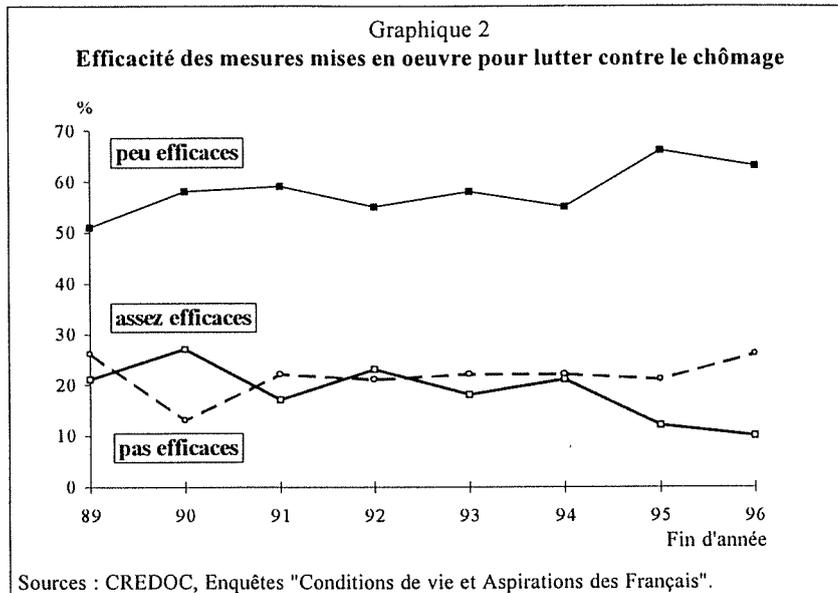
Aux yeux de l'opinion, il vient en second dans l'engagement attendu de la lutte contre le chômage (37 % en premier choix et 23 % en deuxième choix), avant les *collectivités locales* (respectivement 14 % et 28 %), les *syndicats* (8 % et 10 %) et les *associations* (1 % et 4 %) (graphique 3).

Ce sont les cadres supérieurs et les professions libérales qui privilégient un engagement accru des entreprises, tandis que les ouvriers se tournent davantage vers l'État. L'accroissement du rôle de l'État est d'autant plus attendu que l'on est plus jeune : c'est le cas de 44 % des moins de 25 ans contre 38 % des 25-39 ans, 34 % des 40-59 ans et 29 % seulement des 60 ans et plus.

Les allègements de charges sociales pour les entreprises font l'objet d'un consensus, à condition qu'elles embauchent

Paradoxalement, alors que le poids des charges sociales n'est presque jamais spontanément mis en avant parmi les causes du chômage, 77 % des interviewés se disent, en 1989, «favorables» à la proposition «de réduire, pour les emplois les moins qualifiés, les cotisations sociales versées par les entreprises». De même, de 1991 à 1996, le poids des charges sociales vient toujours en premier lorsqu'il figure explicitement sur une liste de «raisons» constituant «aujourd'hui un frein à l'embauche».

Ce consensus ne correspond pourtant pas à un blanc-seing ac-



cordé aux entreprises. Plus de la moitié des sondés en 1994, 1995 et 1996 jugent que «ces aides favorisent plutôt les entreprises, qui auraient de toute façon embauché sans ces aides», tandis que 42 %, seulement, estiment en 1996 «que ces aides favorisent plutôt les demandeurs d'emplois concernés, qui n'auraient pas été embauchés sans ces aides».

Par ailleurs, environ 5 % seulement des personnes interrogées en 1995 comme en 1996 pensent qu'on devrait accorder ces exonérations aux entreprises sans exiger de contreparties, alors qu'elles sont plus de la moitié à juger au contraire qu'il faudrait leur demander «de créer des emplois supplémentaires», 20 % environ précisant que

cette aide devrait «favoriser l'embauche de chômeurs en grande difficulté (chômeurs de longue durée, bénéficiaire du RMI)», 15 % préférant l'obligation «de transformer des emplois à durée déterminée en emplois à durée indéterminée».

Ces contreparties devraient être négociées «au niveau de chaque entreprise» (près de 40 % des sondés en 1996) ou «au niveau national» (28 %), «la branche professionnelle» ou le «niveau régional ou départemental» n'étant guère retenus.

Invités, à partir de 1992, à désigner sur une liste «l'opinion dont ils se sentent le plus proche en cas de menaces de licenciements dans une entreprise», un enquêté sur deux estime qu'«il faut que les en-

treprises se donnent les moyens de garder leurs salariés, notamment en réduisant leurs marges».

La proposition selon laquelle «*il n'y a pas grand chose à faire*» rallie 17 % environ des ouvriers mais progresse fortement chez les cadres (de 7 % à 19 %), ces derniers étant de moins en moins nombreux à «*accepter une réduction des salaires pour préserver l'emploi*» (de 32 % en 1992 à 16 % en 1996). Les ouvriers, qu'ils soient chômeurs ou non, manifestent un constant et plus haut niveau de refus des baisses de salaire que les cadres et ils sont plus nombreux à attendre une intervention des pouvoirs publics (autour de 20 % contre 10 % des cadres), notamment sous forme «*d'aides publiques financées par l'impôt*».

Les Français hésitent sur la politique économique adéquate face au chômage

En 1994, une liste de propositions est soumise aux interviewés qui sont invités à désigner «*les deux plus efficaces, aujourd'hui, pour développer l'emploi*» (1).

L'abaissement des charges sociales vient en tête des choix : 33 % des interviewés le retiennent prioritairement, 53 % si l'on cumule les premiers et deuxièmes choix. On retrouve ici une autre manifestation du consensus évoqué précédemment. Il serait toutefois erroné d'en déduire une adhésion globale à une politique économi-

(1) - Ces propositions sont : favoriser la production nationale et limiter les importations, relancer la consommation intérieure, supprimer le SMIC, abaisser les charges sociales, réduire la durée du travail, créer des emplois publics (enseignement).

(2) - Au printemps 1995, 24 % des Français se disent «*tout à fait*» et 35 % «*assez favorables*» à «*la limitation des importations de produits étrangers même si les consommateurs doivent payer plus cher les produits*», cf. LA CHAISE G., *Crise de l'emploi et fractures politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p.p. 213-217.

que axée sur l'offre, dans un contexte de mondialisation croissante des échanges. La tentation protectionniste reste, en effet, prononcée : 28 % des interviewés pensent qu'il faudrait «*favoriser la production nationale et limiter les importations*», 45 % si l'on cumule les premiers et second choix (2).

En dépit des arguments régulièrement développés en ce sens, la «*suppression du SMIC*» n'est mise en avant, en premier comme en deuxième choix, que par 1 % des personnes interrogées, un pourcentage résiduel et identique à celui que l'on trouve lorsqu'on demande, par ailleurs, aux interviewés si «*le niveau trop élevé du SMIC*» est «*aujourd'hui, un frein à l'embauche*».

De même, dès 1991, 33 % seulement des interviewés pensent que «*la création d'un salaire minimum pour les jeunes inférieur au SMIC*» serait efficace pour l'emploi, alors qu'ils sont par ailleurs 90 % à attribuer une telle efficacité à «*une réduction des cotisations sociales de l'employeur, sans toucher au salaire du jeune*».

Le chômage relègue, certes en partie, la question salariale au second rang dans le débat public et dans les préoccupations des salariés. Ainsi, en 1994 toujours, 10 % seulement des personnes interrogées estiment que, «*dans la situation actuelle, pour quelqu'un qui travaille, il est préférable d'avoir un emploi moins stable mais mieux rémunéré*», alors qu'elles sont 90 % à préférer au contraire «*un emploi stable, même si celui-ci n'est pas très bien rémunéré*».

Pourtant, la question du revenu n'en est pas moins très présente chez les Français. Que ce soit en 1994, en 1995 ou en 1996, c'est le revenu qui vient toujours, et très largement, en tête lorsqu'on interroge les Français sur ce que «*pour eux, représente avant tout le travail*», avec une constance remar-

quable puisque 65 % de l'ensemble des sondés font ce choix en 1994 et 1995, 64 % en 1996. 20 % seulement des personnes interrogées y voient d'abord «*une source d'épanouissement personnel*» (32 % des cadres supérieurs en 1994, 31 % en 1995 et 28 % en 1996). Les choix en faveur des autres items restent toujours très minoritaires : autour de 5 % pour ceux qui le considèrent comme «*un moyen d'affirmation sociale*», autour de 9 % pour ceux qui y voient d'abord «*un moyen d'insertion sociale*».

Une opinion de plus en plus favorable à une réduction de la durée du travail mais qui s'interroge sur son efficacité

Ces préoccupations en matière de revenu expliquent l'ambiguïté de l'opinion face à la proposition de réduction du temps de travail, mais avec une évolution positive plus marquée sur les points abordés précédemment.

41 % des personnes interrogées pensent, en 1993, que la réduction de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures ou 32 heures créerait des emplois. Elles étaient 51 % en 1994, 60 % en 1995 et 61 % en 1996.

Ces deux dernières années présentent des résultats quasiment identiques si l'on s'en tient à ces données globales. Il existe toutefois, si on se limite aux actifs, des changements significatifs d'une année à l'autre. Alors qu'en 1995, les cadres supérieurs, plus acquis à l'efficacité de la réduction de la durée de travail, se distinguent nettement des ouvriers ou des employés (15 points d'écart), les uns et les autres se rejoignent sur une position médiane en 1996. L'efficacité prêtée à la réduction du temps de travail pour lutter contre le chômage progresse également chez les plus jeunes. Autrement dit,

si le niveau global de l'adhésion à cette proposition - selon laquelle la réduction de la durée de travail à 35 ou 32 heures constitue une des réponses au chômage - tend à plafonner à partir de 1995, les bases sociales de cette adhésion s'élargissent.

L'idée de contrepartie salariale est introduite en 1995 et 1996 dans la seconde question. La répartition des opinions est sur ce point stable d'une année sur l'autre : en 1995 comme en 1996, 14 % des interviewés sont favorables à «une réduction de salaire inférieure à la diminution de travail», 16 % à «une réduction de salaire égale à la diminution de la durée de travail» mais 39 % n'acceptent «aucune réduction de salaire» tandis que 30 % optent pour «une réduction modulée en fonction du niveau de rémunération».

Les ouvriers suivis par les employés, les moins de 25 ans, les bas revenus et les personnes dont le conjoint est inactif sont naturellement les plus nombreux, en 1995 comme en 1996 à n'accepter aucune réduction de salaire.

L'opinion des cadres se situe à l'opposé mais elle est aussi beaucoup plus évolutive : 54 % d'entre eux acceptent en 1995 une réduction modulée en fonction du niveau de rémunération; ils ne sont plus que 44 % à partager cette opinion un an plus tard. Dans le même temps, ceux d'entre eux qui refusent toute réduction du salaire passent de 16 % à 24 %.

Quant aux Français qui déclarent accepter inconditionnellement pour eux-mêmes une réduction de la durée de travail accompagnée d'une diminution de salaire, leur proportion décroît : de 22 % en 1993 à 14 % en 1996, un recul aussi marqué chez les cadres que chez les ouvriers.

Dans le même temps, le pourcentage de ceux qui l'accepte-

raient, «*mais à certaines conditions*», passe de 32 % à 45 %, la progression étant beaucoup plus forte chez les cadres. Enfin, un tiers des ouvriers en moyenne refuseraient dans tous les cas une amputation de leur salaire, l'évolution de l'opinion des cadres étant cette fois plus contrastée : leur refus, en recul de 1993 à 1995, remonte légèrement en 1996 représentant 29 % de leurs réponses.

Lorsque les sondés sont amenés à exprimer leur préférence quant aux modalités de cette éventuelle réduction de la durée de travail, en 1993 et 1994, la réduction hebdomadaire vient très nettement en tête, ralliant 52 % des suffrages, bien avant la réduction de la durée quotidienne (respectivement 25 % et 26 %) et la réduction annuelle (22 % et 21 %).

L'opinion est en revanche beaucoup plus stable globalement lorsqu'il s'agit de se prononcer sur l'efficacité du «*développement des emplois à temps partiel pour réduire le chômage*» : autour des deux tiers de réponses positives entre 1992 et 1996. Que les femmes exercent ou non une activité n'induit aucune différence et elles sont, avec les moins de 25 ans, un peu plus favorables que les hommes au temps partiel. Il faut noter que c'est chez les cadres supérieurs que les jugements positifs progressent le plus : de 64 % en 1992 à 75 % en 1996, l'opinion des chômeurs restant stable à 69 %.

Cependant, lorsqu'en 1994, une question ouverte demande «*selon*

vous, pourquoi le travail à temps partiel ne se développe-t-il pas plus en France ?», la première explication avancée est la *diminution de salaire* qui l'accompagne, 19 % des personnes interrogées s'abstenant par ailleurs de répondre.

De même, les Français qui adhèrent à l'idée que le temps partiel réduit le chômage ne sont pas forcément disposés à accepter, pour ce qui les concerne, un emploi à temps partiel. En 1995 par exemple, 53 % seulement des Français se disent prêts à accepter pour eux-mêmes un travail à temps partiel et l'écart déjà observé plus haut entre les hommes et les femmes se creuse cette fois : 40 % seulement des premiers l'envisagent contre 65 % des secondes (3).

Les Français semblent aussi très attachés à une large indemnisation des chômeurs

En 1987, 85 % des interviewés «*pensent qu'il conviendrait de garantir à tous les chômeurs un revenu minimum*». De 1989 à 1996, on observe une très grande stabilité de l'opinion : les trois quarts, environ, des personnes interrogées «*pensent personnellement que tous les chômeurs devraient être indemnisés*».

Est-ce, pour autant, que «*le montant et la durée des indemnités de chômage doivent être identiques*

(3) - Cf. LA CHAISE G., Crise de l'emploi et fractures politiques, opus citée p. 313.

Tableau I
Attitudes des Français dans l'hypothèse d'une réduction du temps de travail

Si, pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de la réduction de travail, accepteriez vous :	En pourcentage			
	1993	1994	1995	1996
une diminution de salaire	21,6	25,2	17,2	13,7
une diminution de salaire, avec conditions	32,0	30,9	43,9	44,7
n'accepte pas de diminution de salaire	45,7	43,5	38,2	40,2
ne sait pas	1,7	1,4	1,7	1,4

Sources : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

pour tout le monde» ? Près d'un sondé sur deux le pense de 1984 à 1986. De 1987 à 1993, le pourcentage des interviewés favorables au principe d'une «indemnisation identique pour tous les chômeurs» recule de 7 points (de 24 % en 1987 à 17 % en 1993), le pourcentage de ceux qui privilégient «un calcul en fonction du nombre d'années d'activité» passant dans le même temps de 12 % à 16 %.

Ce résultat doit être relativisé : près de la moitié des sondés estiment par ailleurs, en 1987 et en 1993, que «les indemnités de chômage devraient être modulées selon les ressources globales du foyer», alors qu'une minorité seulement (un cinquième) préfère des indemnités «calculées en fonction du montant du salaire».

Les Français associent ainsi la couverture sociale du chômage davantage à une politique redistributive qu'à une démarche d'assurance. Ce qui conduit les trois-quarts d'entre eux à trouver «normal» qu'un chômeur «puisse exercer une activité réduite (activité à temps partiel rémunérée) tout en conservant une partie de son allocation», l'argument le plus fréquemment avancé étant que «cela leur apporte un complément de ressources».

La solution, en cas de licenciements économiques, devrait-elle passer par des mesures incitant les plus âgés à prendre une «retraite anticipée», ou par des mesures favorisant le «reclassement» des plus jeunes ? Les préférences pour la première hypothèse s'élèvent de 55 % à 74 % des opinions entre 1991 et 1993, l'éventualité consistant à «ne pas tenir compte de l'âge dans la sélection des personnes à licencier» chutant dans le même temps, de 22 % à 11 %. Les moins de 25 ans ne se distinguent pas de leurs aînés de façon significative (moins de 5 points d'écart en faveur d'aides les concernant).

Ce résultat n'est pas sans lien avec certaines attentes de nos concitoyens envers l'abaissement de l'âge de la retraite. Il n'empêche qu'en 1989, 1990, 1991 et 1993, «les jeunes» arrivent en tête des catégories qu'il faut selon eux aider en premier et, de 1989 à 1993, ils arrivent également constamment en tête des catégories à aider en second, avant «les chômeurs de longue durée». A l'inverse, la part des «personnes de plus de 50 ans» qui devraient bénéficier d'une aide pour retrouver un emploi recule régulièrement de 14 % en 1989 à 7 % en 1993 (graphique 4).

Plus les personnes interrogées sont âgées, plus elles pensent que ce sont les personnes de plus de 50 ans qui devraient bénéficier d'une aide des pouvoirs publics. En revanche, ce ne sont pas les moins de 25 ans qui sont les plus soucieux de favoriser les jeunes, mais les 40 ans et plus (plus du tiers d'entre eux). Les jeunes, quant à eux, sont proportionnellement plus sensibles que leurs aînés au sort des chômeurs de longue durée (36 % des moins de 25 ans les privilégient, contre 25 % seulement chez les 40 ans et plus).

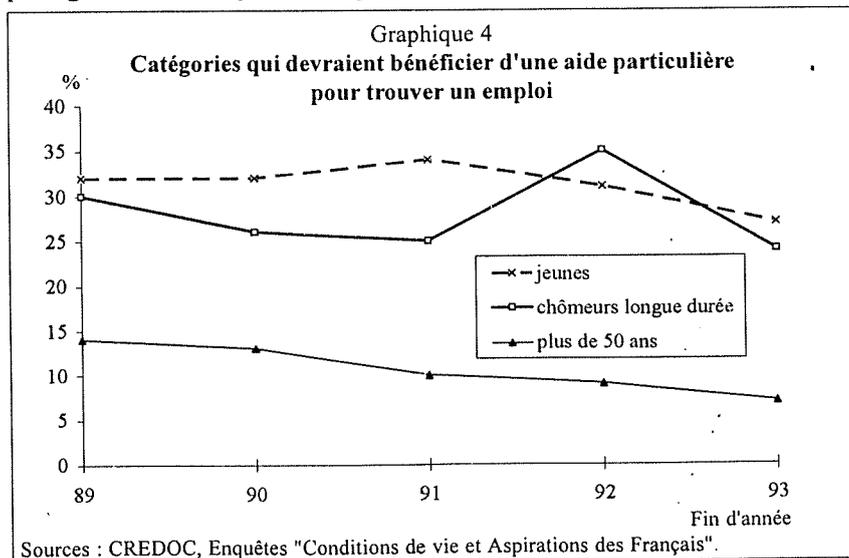
Privilégier le retour à l'emploi et la formation

En 1992, les Français se sentent partagés face au «déficit du régime

d'assurance chômage» et à la mise en place de l'allocation unique dégressive : 12 % d'entre eux pensent que cela «rendra plus difficile, pour les demandeurs d'emploi, leur recherche d'emploi», 42 % que «cela aggravera les conditions de vie des chômeurs» mais 45 % estiment que «cela incitera les chômeurs à prendre rapidement un emploi». L'année suivante, ils sont 52 % à opter pour cette dernière proposition.

Les Français sont, en outre, quasi-unanimes (à 95 % à partir de 1994) à trouver «normal» qu'un chômeur indemnisé doive justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation. Devrait-on, «au bout d'un an de chômage, supprimer les allocations de chômage aux chômeurs qui refusent un emploi moins qualifié ou moins rémunéré» ? 78 % des sondés le pensent en 1992, 72 % seulement en 1994.

Bien que l'inadaptation de la formation soit très rarement mise en avant parmi les causes du chômage, «les stages rémunérés de formation» viennent toujours après «les exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises» ou «les expériences de travail rémunéré en entreprise», lorsqu'on interroge les Français sur les aides que les pouvoirs publics devraient accorder aux personnes en situation difficile pour retrouver un emploi.



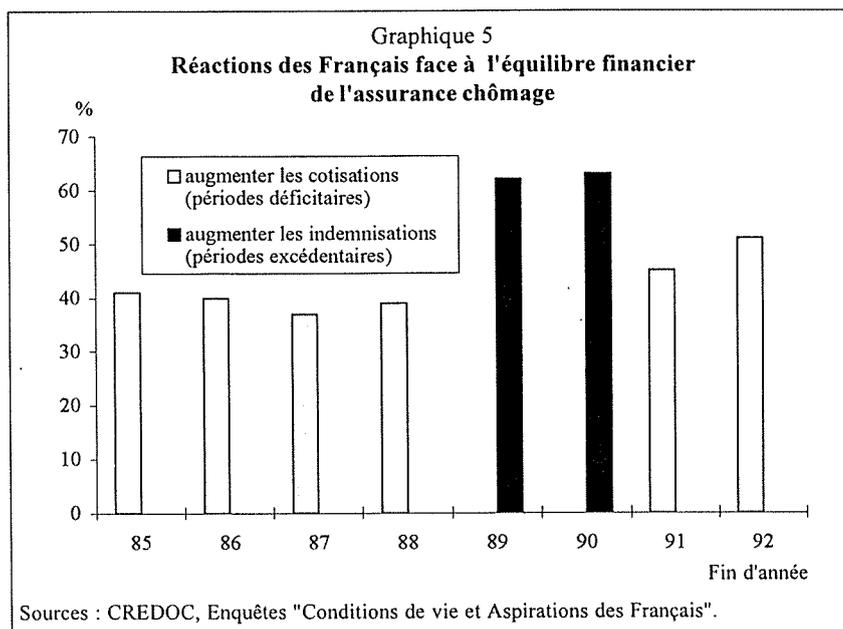
Les sondés sont en outre quasi-unanimes (95 % encore à partir de 1994) pour juger «normal qu'un chômeur indemnisé puisse conserver son allocation pour se former», quitte à ce que les avantages réservés aux jeunes et aux chômeurs de longue durée soient étendus à tous les chômeurs (93 % d'opinions favorables en 1990), quitte aussi à ce que le régime d'assurance chômage contribue à en assurer le financement.

Leur préférence est, en outre, plutôt de réinsérer *a posteriori* par la formation, plutôt que préventivement : 62 % des personnes interrogées en 1992 pensent que «la politique d'emploi devrait en priorité aider ceux qui sont déjà au chômage depuis quelque temps», tandis que 36 % seulement estiment qu'elle «devrait en priorité aider ceux qui risquent de perdre ou vont perdre leur emploi».

Augmenter les prélèvements plutôt qu'à réduire les prestations pour garantir l'équilibre financier de l'assurance chômage

L'opinion est très divisée au milieu des années 80 quant à l'opportunité de privilégier une augmentation des prélèvements obligatoires ou une réduction de l'indemnisation, pour garantir l'équilibre financier de l'assurance chômage. De 1985 à 1988, confrontés à l'alternative «augmenter les cotisations ou les impôts» ou «diminuer les dépenses occasionnées par le chômage», autour de 40 % seulement des sondés retiennent la première solution (graphique 5).

Les années 1989 et 1990 correspondent à un tournant : alors que le régime financier de l'assurance chômage est excédentaire, 63 % des interviewés préfèrent alors que cet excédent soit affecté à «une amélioration de l'indemnisation» plutôt qu'à «une diminution des



cotisations». A partir de 1991, le retour du déficit conduit à reprendre le questionnement des années 1985-1988. «L'augmentation des cotisations» est retenue par 45 % des Français en 1991 et ce choix devient durablement majoritaire dans l'opinion à partir de 1992.

Quelles sont les modalités de réduction des dépenses retenues par ceux ou celles qui refusent d'augmenter les cotisations ? De 1985 à 1988, leurs choix sont stables : c'est d'abord la «diminution de la durée des versements» qui est retenue, avant celle du «nombre de bénéficiaires» ou celle du «montant des allocations». Entre 1991 et 1993, peut-être parce qu'ils sont confrontés à la progression du chômage de longue durée, les partisans d'une «diminution du montant des indemnités» ou d'une «indemnisation d'un moins grand nombre de chômeurs» tendent à progresser, tandis que le «raccourcissement de la durée de versement des indemnités» vient toujours en tête mais recule de 47 % à 38 %.

En 1995, le régime d'assurance chômage étant devenu financièrement excédentaire, 55 % des interviewés préféreraient affecter ces nouvelles ressources à «des aides pour la création d'emplois», plu-

tôt qu'à l'amélioration des conditions de l'indemnisation, mais en 1996, ils ne sont plus que 46 % à partager ce choix.

Enfin, près des trois quarts de l'ensemble des sondés jugent, dans la période récente, que «tous les chômeurs devraient être indemnisés» (presque autant que chez les seuls chômeurs qui sont 80 % à partager cette opinion).

Jacques CAPDEVIELLE
et Arlette FAUGÈRES
(CEVIPOF),

Jean VILLALARD (DARES).

Pour en savoir plus

CAPDEVIELLE J., FAUGÈRES A. (1998), «L'opinion des Français face au chômage dans les années 80-90», *Documents d'études*, n° 18, DARES, janvier.

DUFLOS C. (1997), «Les Français, le chômage et les mesures pour l'emploi au début 1997», *Premières synthèses*, 97.06 - N° 25.1, DARES.

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Chaque année, le CREDOC mène une enquête sur les " Conditions de vie et les aspirations des Français ". Depuis décembre 1984, le SES puis la DARES finance la partie de cette enquête qui comprend des questions sur la façon dont l'opinion publique perçoit le chômage, l'indemnisation des chômeurs et certaines mesures pour l'emploi.

Ces enquêtes ont été réalisées en décembre-janvier de chaque année, en face à face, auprès d'un échantillon de 2 005 personnes âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas.

Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement a été effectué à partir des variables âge, sexe, profession et taille d'agglomération. Les résultats qui suivent proviennent des questions posées de 1984 à 1997 (décembre 1984-janvier 1985 à décembre 1996-janvier 1997 (1)). Cette analyse a été réalisée par deux chercheurs du Centre d'étude de la vie politique française -CEVIPOF.

L'intérêt de disposer ainsi d'une photographie de l'opinion répétée dans la durée sur un problème crucial a malheureusement aussi son revers, à savoir la difficulté à assurer un suivi dans le temps des thèmes abordés et des formulations des questions, indépendamment des préoccupations conjoncturelles et des alternances politiques. L'interprétation des résultats doit être particulièrement prudente face à des évolutions dont on ne sait pas toujours si elles correspondent à des changements en profondeur de l'opinion ou si elles ne sont que la conséquence d'une modification de l'instrument de mesure utilisé.

Cette réserve faite, ces sondages permettent de retracer l'évolution de l'opinion des Français depuis le milieu des années 80 sur le chômage, les solutions proposées et l'indemnisation des chômeurs.

(1) - L'interrogation ayant lieu en fin d'année n et en début d'année n+1, l'opinion émise est déterminée par la situation durant l'année écoulée (n). Ainsi, les résultats contenus dans «Les Français, le chômage et les mesures pour l'emploi au début 1997», Premières synthèses 97.06 - N° 25.1, doivent être analysés en fonction de l'évolution enregistrée en 1996.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont édités par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 665 F (DOM-TOM : 700 F) - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.